

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4067)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 428

présenté par
Mme Berger

ARTICLE 16

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Ces moyens de lutte correspondent aux dispositifs d'intervention sur les prédateurs, notamment les tirs d'effarouchement, de défense et de défense renforcée, de prélèvement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La lutte contre les grands prédateurs, en particulier le loup, peut être précisée dans ses moyens, ce que propose, de manière non limitative, notre amendement.